



FORMATION DE PROCÉDURE CIVILE

Jeudi 18 juin 2020 de 17 à 19 heures

LOI DE PROGRAMMATION JUSTICE ET PROCÉDURE CIVILE : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

**Par Alice MEIER-BOURDEAU,
Avocate aux Conseils**

*Formation gratuite en ligne
Réservée aux adhérents du SAF
Jeudi 18 juin 2020 à partir de 17 heures
Inscription en ligne préalable indispensable*

Renseignements

Syndicat des Avocats de France 34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS

Tél. 01 42 82 01 26 - Email: saforg@orange.fr

www.lesaf.org



FORMATION DE PROCÉDURE CIVILE

Jeudi 18 juin 2020 de 17 à 19 heures

LOI DE PROGRAMMATION JUSTICE ET PROCÉDURE CIVILE : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

Par décret n° 2019-1333 du 11 décembre 2019, publié au JORF du 12 décembre 2019, présenté comme pris en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, le Premier ministre a réformé profondément la procédure civile. L'entrée en vigueur de ce décret, qui a modifié de manière significative certains pans de la procédure civile, était prévue le 1^{er} janvier 2020, soit à peine 20 jours après la publication du décret, donc dans la précipitation.

Alice MEIER-BOURDEAU, avocate aux Conseils, nous présentera l'ensemble des nouveautés et difficultés posées par ces différentes modifications, seules certaines d'entre elles seront donc abordées ici, spécialement celles issues du décret du 11 décembre 2019. En particulier, un point sera effectué sur les nouveaux modes de saisine et l'exécution provisoire.

PROGRAMME

17h – 18h

- Présentation des nouveautés apportées par les réformes, spécialement en matière de modes de saisine et d'exécution provisoire

18h – 19h

- Questions / réponses

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB N°2018-001 en date du 20 juillet 2018.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : 2 heures

Cette formation est gratuite.

Pour valider la formation, il sera **INDISPENSABLE** vous inscrire en préalablement en ligne sur le site du SAF : <http://lesaf.org/> et de vous connecter à la session de formation en ligne. Une attestation de présence vous sera adressée après la formation.